n°156 - février 2012

Le développement durable en Bretagne

UN GRAND ENJEU : LA QUALITE DE L'EAU

Mots clés associés : territoires et acteurs locaux | pollutions et nuisances | agriculture, alimentation

Résumé

La Bretagne du début du 21ie siècle n'a rien à voir avec la description qu'en faisait Flaubert au 19ie siècle. C'est une région très dynamique, dont les ressorts sont une forte identité culturelle, et son corollaire une forte cohésion, terreau où se relèvent les défis économiques et fleurissent de nombreuses innovations sociales. Le choix dans les années 1960 de la construction d'un complexe agro-alimentaire reposant sur la production de masse d'un élevage industriel hors sol a permis de répondre au souhait de « vivre au pays ». Mais ses conséquences environnementales, dénoncées depuis plus de 40 ans par de puissantes associations comme Eau et Rivières de Bretagne, constituent un obstacle majeur pour le développement durable breton. Le développement durable est pourtant un objectif largement partagé par les collectivités territoriales. La Région a mis cet objectif au cœur des politiques qu'elle impulse et s'appuie sur un tissu dense et vivant d'associations. La Bretagne est un des nombreux exemples des difficultés à infléchir le fonctionnement d'un tissu économique issu de l'effort productiviste de l'après guerre.

Téléchargez la fiche au format pdf ici

Auteurs

Lapierre Catherine

Ingénieur de l'école centrale des arts et manufactures, économiste, est membre du secrétariat d'édition de l'encyclopédie du développement durable.

Gourio-Mousel Françoise

Administratrice Insee à la retraite.

Texte

_LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN BRETAGNE

Pour vaincre ses handicaps dans la conquête d'un développement durable, notamment une forte dépendance énergétique et le poids important, trop important, du secteur agro-alimentaire dans l'économie, la Bretagne dispose d'atouts : ciment d'une culture vivante, tissu associatif riche, collectivités territoriales engagées.

UNE IDENTITE FORTE

La Bretagne est porteuse d'une identité forte, sentiment profond partagé par ses habitants - et aussi les membres nombreux de sa diaspora à travers le monde - d'appartenance à un territoire. La culture, ses diverses expressions artistiques, constituent des vecteurs privilégiés de cette identité. « La culture fait communauté ».
La Charte culturelle bretonne signée en 1977 débouchera en 1981 sur la création du Conseil Culturel de Bretagne, assemblée consultative auprès du Conseil régional de Bretagne depuis 2009 . Cette culture vivante dans de nombreux domaines : musique, danse, chant, théâtre, etc.., et ouverte s'appuie sur une pratique populaire (fest-noz, festivals). Le dynamisme de l'enseignement du breton dans les établissements Diwan qui sont nés dans la foulée de la signature de la Charte participe de cette effervescence mais ne parvient pas à enrayer le déclin de la langue bretonne (moins de 200 000 locuteurs).

La culture contribue à la vitalité du secteur de l'édition (355 maisons d'édition, 1450 titres publiés par an) et d'une presse de qualité avec deux grands quotidiens : Ouest-France, premier quotidien français (53 éditions au total dont 25 pour la Bretagne) et Le Télégramme de Brest.

La promotion de l'identité bretonne est aussi un axe de développement économique. Créé en 1951, le CELIB, Comité d'Etude et de Liaisons des Intérêts Bretons, véritable lobby, incarne le sursaut économique de l'après-guerre. Son action sera un ferment du processus de régionalisation à l'œuvre dans la France des années 1960. Le lancement en 1995, à l'initiative de grandes entreprises en Bretagne, du logo « Produit en Bretagne », vise la promotion des produits bretons et contribue ainsi au développement des emplois. La mobilisation des acteurs économiques de la diaspora bretonne est un des leviers importants de cette démarche. En janvier 2011, c'est la Région qui, s'inscrivant dans une stratégie offensive de marketing territorial crée la marque « Bretagne » dont le logo en noir et blanc est un rappel du drapeau breton.

Quelques chiffres clés :

[1] * **2730 km de côtes**, un tiers du littoral, 70% des îles ou îlots français métropolitains. * **Un patrimoine naturel riche**, encore incomplètement inventorié, avec 37 réserves naturelles, 64 biotopes, 5 « grands sites de France » : massif dunaire de Gâvres-Quiberon, pointe du Raz, abbaye de Beauport, caps Fréhel et d'Erquy, baie du Mont St-Michel. * **63% des eaux sont, au mieux, dans un état écologique moyen** en 2009. * **3 195 317 habitants, 4,9%** de la population française au 01/01/2010, **24,4%** de +60 ans (**22,2%** pour la France). Progression moyenne annuelle entre 1999 et 2010 de la population **0,9%** (**0,7%** en France) dont **0,7%** au titre du solde migratoire (**0,3%** en France). * **4,4% du PIB français métropolitain**, * **IDH (Indice de Développement Humain)** breton**0,948** en 2007 (**0,961** pour la France) [2] . * **Revenu salarial annuel moyen en 2008 : 17732€**, soit **600€** de moins que celui de la France de province. * **Indice de dispersion des revenus 4**, le plus faible des régions avec celui des Pays de la Loire.	* **Taux de chômage au 2ème trimestre 2011 : 7,8**, (**9,1%** pour la France métropolitaine). * **Agriculture :** 1ère région agricole française. Sur 6% de la SAU (surface agricole utile) française, * La Bretagne produit 56% des porcs charcutiers français, élève 41% des poules pondeuses, 20% des vaches laitières (40% des animaux sont élevés en hors-sol) et porte 23% de la superficie nationale des cultures de légumes de plein air ou sous serre. * **4,2%** des exploitations en agriculture biologique (moyenne nationale **5,8%**). * **Industries agro-alimentaires :**1er secteur industriel, 33% et 10% respectivement du CA et des exportations des IAA françaises en 2008, soit le premier secteur agroalimentaire parmi les régions françaises. * **Construction :** 8,9% du PIB breton (6,4% pour la France métropolitaine), dont 18% pour l'éco-construction en 2009. * **Tourisme :** en 2009, 8927 nuitées de campings, 6500 pour les hôtels, soit respectivement 8,6% et 3,4% du total national. * **Recherche :** 500 brevets et 2500 marques déposées, 4 pôles de compétitivité.

L'EMPLOI PAR GRAND POLE

Les secteurs traditionnels de la pêche et de l'agriculture perdent des emplois. La pêche a subi la baisse drastique des ressources halieutiques due à la surexploitation des années 1980 et à la pollution des eaux littorales . On y dénombre 15 000 emplois directs. L'emploi agricole a, quant à lui, baissé de 30% dans les dix dernières années mobilisant seulement 53 000 UTA en 2010.

L'emploi industriel a connu un essor entre 1989 et 2000 pendant que la France se désindustrialisait et a, depuis, mieux résisté que dans les autres régions.

Les industries agricoles et alimentaires mobilisent le quart des effectifs de l'industrie bretonne, majoritairement dans de emplois peu qualifiés. Elles sont au cœur du complexe agro-alimentaire qui

représenterait 140 000 emplois directs et indirects soit 40% de l'emploi breton.

La Bretagne est le deuxième pôle français en matière de TIC qui comptent 50 000 emplois directs et indirects dont 15 000 dans la R&D . Un pôle de compétitivité « images et réseaux » y soutient l'innovation. Le pôle « ID4CAR », « moteur d'idées pour véhicules spécifiques », concerne la filière automobile de l'Ouest qui représente près de 90 000 emplois en Bretagne.
Suivant la tendance générale française, l'emploi breton se concentre dans les activités de services (72,9% des emplois) qui recouvrent un éventail très divers d'activités. Le tourisme, lié à un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, mais menacé par les atteintes environnementales, pèse 46 000 emplois en équivalent temps plein et 7,1% du marché du tourisme français .

L'économie sociale et solidaire, porteuse de valeurs éthiques, a une importance historique en Bretagne. Ce secteur emploie 15,4% de l'emploi salarié breton. 97% des employeurs sont des SCOP ou des associations .

Les Démarches Territoriales de Développement Durable :

95 territoires (communes, EPCI, les quatre Départements et la Région) s'étaient engagés dans une démarche d'agenda 21 local fin mai 2011, selon le recensement de la DREAL [3]. Chacun des trois millions d'habitants de la Bretagne est concerné par au moins deux agendas 21 locaux. Les Conseils généraux du Finistère et des Côtes d'Armor suivis du Conseil régional ont initié la démarche en 2003. Bénéficiant de la dynamique du Grenelle de l'environnement, les années 2008, 2009 et 2010 enregistrent plus des 2/3 des programmations. Le Département du Finistère pionnier dans le domaine et la Région ont lancé un agenda 21 de deuxième génération. La Région entend soumettre désormais l'attribution de ses aides au respect des principes du développement durable (éco-conditionnalité). 13 collectivités ont obtenu le label national « Agenda 21 local », gage de la qualité et de la cohérence de la démarche, décerné par le ministère en charge du développement durable.	Fin septembre 2011, on dénombrait 29 Plans Climat-Energie Territoriaux dont 22% non obligatoires (population de la collectivité inférieure à 50 000 h). Depuis 2010, dans une démarche d'accompagnement de tous les acteurs, le Conseil général du Finistère avec l'appui du réseau Cohérence expérimente « l'agenda 21 des Finistériens », soit un agenda 21 à l'échelle d'un ménage. Il s'agit pour les familles volontaires, après avoir dressé un état des lieux de leurs modes de logement, de consommation et de déplacement ainsi que de leurs relations sociales, de définir des programmes d'action. La diffusion de cet agenda 21 au grand public se fera en 2012 sur le site informatique du Département. Des établissements de l'éducation nationale sont aussi à l'origine de démarches d'agenda 21 avec l'appui d'acteurs institutionnels, d'entreprises, d'associations (BRUDED, Réseau Cohérence,….). En 2007, deux ans après la signature de la Convention de l'Unesco pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, 16 festivals bretons ont adopté une charte fondatrice d'une démarche d'agenda 21. Ils sont regroupés au sein du « Collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne ».

LA DENSITE ET L'EFFICACITE DU TISSU ASSOCIATIF, LES PRATIQUES VERTUEUSES DE

LA POPULATION

Déjà le mouvement coopératif, le mouvement d'éducation populaire et le syndicalisme chrétien, à l'origine de l'important secteur de l'économie sociale et solidaire, portaient les valeurs sociales de solidarité et de développement économique équilibré. Des associations d'implantation très ancienne comme « Eau et Rivières de Bretagne » ou « Bretagne vivante » ont popularisé l'exigence du développement durable et mobilisé les citoyens (nettoyage de rivières et de plages lors de marées noires ou vertes, promotion des réserves naturelles, lutte contre la construction de la centrale de Plogoff). BRUDED et le réseau Cohérence se sont créés plus récemment directement sur ses principes.

BRUDED (Bretagne Rurale et rUrbaine pour un DEveloppement Durable) existe depuis 2005 pour aider les élus des petites communes rurales dans leurs démarches de développement durable. Elle adéveloppe l'échange d'expériences et compte plus de 120 communes adhérentes. **www.bruded.org**

Le réseau **Cohérence** créé en 1997 relie plus d'une centaine d'associations (consommateurs, protecteurs de la nature, paysans, artisans, acteurs de la santé...). Il fait la promotion de la méthode d'élevage «porc sur paille» et a initié le baromètre du développement durable pour sensibiliser élus, associations et citoyens d'un territoire. **www.reseau-coherence.org**

La Bretagne est la première région française pour le nombre d'associations. Ce sont des forces de sensibilisation et de mobilisation citoyenne pour les démarches de développement durable.

La sensibilisation de la population est forte. En témoignent la proportion de déchets menés en déchetterie (43% en poids), le fort développement du covoiturage (110 aires recensées), l'importance de l'éco-construction, des circuits courts (11% des agriculteurs vendent directement au consommateur), le succès de la campagne « jardiner au naturel », … Une réserve toutefois, la consommation d'espace pour l'habitat nettement au dessus de la moyenne nationale .

Le programme «Eau et pesticides, effet sur la santé et l'environnement» de la Maison de la Consommation et de l'Environnement de Rennes

- la charte «jardiner au naturel, ça coule de source» est un engagement pris entre les collectivités, associations et jardineries d'un territoire. L'objectif: faire baisser durablement la vente des pesticides tout en augmentant la vente d'alternatives non chimiques. En 2010, Près de 190 jardineries bretonnes se sont engagées en faveur de solutions sans pesticide. **www.jardineraunaturel.org/fr/nos-actions/**

- «embellissons nos murs» à Rennes : plus d'1 km de trottoirs végétalisés à Rennes

- «bienvenue dans mon jardin en Bretagne» : en 2011 plus de 140 jardins au naturel ont ouvert leurs portes pour des échanges de pratiques écologiques entre jardiniers.

La recherche de la participation des acteurs locaux à travers de vastes consultations et la création d'instances de concertation constituent un élément fort de la gouvernance régionale.

Le parc naturel marin d'Iroise, placé sous la tutelle de l'Agence des aires marines protégées, créé en septembre 2007, est l'un des trois parcs naturels marins de France.

Son originalité: «un parlement de la mer qui gère l'espace maritime du parc naturel marin sous la forme d'une démocratie participative»[15]. Le Conseil de gestion de 50 membres réunit toutes les parties prenantes, représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, usagers professionnels et de loisirs, associations de protection de la nature. Il contribue à l'élaboration du plan de gestion. Il peut aussi donner des avis conformes[16] lorsqu'une activité a un effet notable sur le milieu marin. En juin 2011 il a obtenu l'abandon d'une extension de porcherie qui avait reçu un avis favorable de la préfecture.

La démocratie locale s'exprime aussi au quotidien, au sein d'instances (Comités, conseils ou assemblées de quartier, assises de la Citoyenneté ,conseils d'enfants et de jeunes, de Sages,..) où les équipes municipales ou d'autres collectivités territoriales consultent les citoyens, mettent en débat leur action, par l'implication des citoyens–usagers au sein de comites d'usagers (Commissions Locales de l'Eau, comités d'usagers des transports ferroviaires, aériens, maritimes, ...), des travailleurs du secteur coopératif au sein de leur entreprise (décisions prises selon le principe « un homme, une voix » et à travers les démarches de développement local (agenda 21, PCET,..).

LA BRETAGNE RELEVE LE DEFI ENERGETIQUE

Les produits pétroliers, l'électricité, le gaz naturel constituent la quasi-totalité de la consommation énergétique finale bretonne. En 2009, ils représentent respectivement 53%, 25% et 16% de cette consommation, 43% sont imputables au secteur résidentiel et tertiaire, 34% à celui des transports. Dans le cadre d'un habitat dispersé, le recours intense à la voiture individuelle, pour les déplacements tant professionnels - huit actifs sur dix qui travaillent hors de leur commune utilisent la voiture -, que privés, alourdit la facture pétrolière. Les ménages bretons sont, avec ceux des régions Pays de la Loire et Poitou, les plus équipés de voitures. Un parc de bureaux et de logements largement doté du chauffage électrique, comme partout en France, crée une véritable dépendance à l'électricité, amplifiée par la surreprésentation des maisons individuelles (la part des maisons dans le parc de logements est de 72% contre 56% pour la France au 01/01/2008).
Depuis 2000, la croissance annuelle de la consommation énergétique finale est modérée, conforme à la tendance nationale, de +0,3% avec une décroissance des produits pétroliers et une hausse de l'électricité et du gaz naturel. La croissance triple de la moyenne nationale entre 2003 et 2009 de la consommation électrique et la fréquence accrue de pointes de consommation sont particulièrement préoccupantes.

La Bretagne n'assure qu'une faible couverture de ses besoins énergétiques : 7,4% en 2009. Pour s'affranchir de sa dépendance énergétique doublée d'une « fragilité électrique », la Région impulse depuis le milieu des années 2000, une vigoureuse politique de maitrise de la demande, ciblée notamment sur l'habitat et les transports, et de développement des énergies renouvelables. La croissance de +75% entre 2005 et 2009 de la production bretonne d'électricité est redevable aux énergies renouvelables .
En matière de transport, grâce à l'impulsion des Conseils généraux, le covoiturage connaît un vif essor : en 2010, leurs sites Internet ont facilité les déplacements de près de 30 000 personnes.

La Région est passée à la vitesse supérieure en 2009 avec le Plan Eco-Energie, suivi en 2010 du

Pacte Electrique Breton et menés en simultanéité avec une participation active au Grenelle de la mer pour un développement accéléré des énergies marines (immersion en septembre 2011 au large de Paimpol de la première des quatre hydroliennes dont la mise en service prévue en 2012 assurera la fourniture électrique de 2000 à 3000 ménages). La création d'un fonds d'investissement EILAN est en cours.

UN GRAND ENJEU, LA QUALITE DE L'EAU

La Bretagne connait des marées noires très pénalisantes. Du moins cette pollution venant de la mer est-elle intermittente ou accidentelle.
Il en va différemment de la pollution d'origine terrestre liée à la densité des élevages hors sol, aux pratiques de l'agriculture intensive et, de façon marginale, à la défectuosité de réseaux d'assainissement domestiques : excès de matières organiques, nitrates, phosphore, de produits phytosanitaires, … dans les aquifères. La configuration hydrographique de la Bretagne est défavorable. Le sous sol granitique est peu perméable. Faute de nappes phréatiques de grande capacité, les captages des réseaux de distribution de l'eau sont situés dans les aquifères superficiels et dans les rivières. La pollution se diffuse rapidement des sols au littoral par les petits fleuves côtiers. Les zones humides et les talus en régression ont un rôle tampon insuffisant. L'accumulation depuis plusieurs dizaines d'années de nitrates dans les nappes produit le phénomène des algues vertes. Il est particulièrement accentué dans les baies fermées et peu profondes. Il nuit à l'attractivité touristique de la région. Et, depuis la mort d'un cheval en 2009, le danger sanitaire des algues vertes en putréfaction, qui dégagent un gaz mortel H2S, est établi. Mais les pollutions invisibles par les produits phytosanitaires, particulièrement par le glyphosate, désherbant utilisé massivement en agriculture, représentent aussi un danger sanitaire et pour la biodiversité.

Les politiques ont d'abord porté sur la qualité de l'eau distribuée par les réseaux, l'objectif étant de protéger les captages et de descendre au dessous de la norme de potabilité de 50mg d'azote/l. Des plans successifs, aiguillonnés par les directives européennes, ont obtenu quelques résultats (le Q90 de teneur en nitrates des rivières bretonnes est descendu de 53mg/l en 1993 à 38mg/l en 2008) mais les situations restent très inégales selon les bassins versants et on a dû fermer de nombreux captages. En 2009 les scientifiques ont estimé que les rivières bretonnes devraient conduire à la mer une eau avec une teneur en azote descendant jusqu'à 10mg/l pour atteindre une réduction significative des algues vertes. C'est un autre enjeu auquel s'attaquent, dans huit baies particulièrement touchées, les plans « algues vertes ».

La pollution de l'eau a un coût considérable qui n'est pas assumé par les pollueurs. L'Agence de l'eau a consacré 75 M€ en 2010 à la prévention de la pollution de l'eau . La contribution de l'Etat et de l'Agence de l'eau au volet agricole du plan gouvernemental de lutte contre les marées vertes est de 80 M€ sur 5 ans, la Région et les Conseils généraux du Finistère et des Côtes d'Armor contribuent pour 40M€. Le budget des municipalités chargées du ramassage des algues vertes sur les plages est impacté . Une étude du ministère de l'environnement de septembre 2011 sur la France entière établit que le coût de dépollution de l'eau distribuée par les réseaux accroit la facture d'eau des ménages de 6,6% à 11,8%.

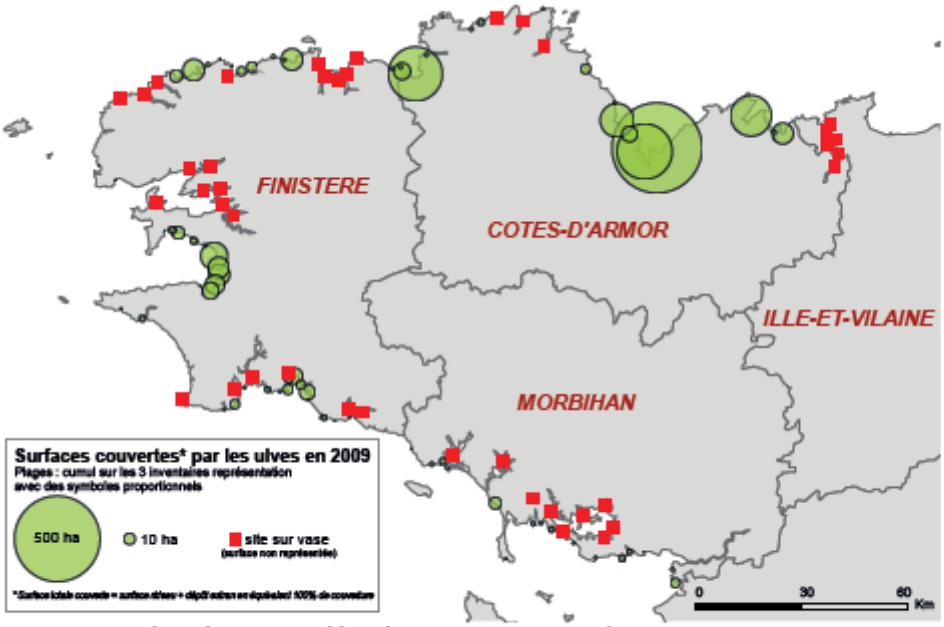

L'ensemble du linéaire côtier est survolé à marée basse de fort coefficient à la mi-mai, mi-juillet, mi-septembre. Pour tous les sites présentant des échouages d'ulves sur sable, les surfaces de dépôt sont mesurées sur les photos aériennes. Les surfaces de dépôts sur les vasières ne sont pas représentées sur cette carte. Certains sites, en particulier sur le littoral sud, comportent une part importante d'ulves située plus au large et non comptabilisée ici.

LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE L'EAU EN FRANCE

L'Etat et ses services conduisent une politique largement décentralisée avec les communes en première ligne. La répartition des compétences en matière d'eau est demeurée inchangée lors de la création des Régions en 1972. Elles n'en ont donc ont aucune. Pourtant, leur implication est grandissante, c'est vrai en particulier de la Bretagne. Les Agences de l'eau, établissements publics à vocation financière et technique, créés par la loi du 16 décembre 1964 pour la lutte contre les pollutions industrielles et l'équipement des agglomérations en réseaux de collecte et stations d'épuration, animent une politique pluriannuelle au plus près des bassins hydrographiques. Les ressources des Agences proviennent des redevances payées par les usagers de l'eau en fonction des volumes d'eau prélevés et consommés et des quantités de pollution émises . Les bassins des fleuves côtiers de Bretagne sont, avec le bassin de la Loire, du ressort de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
La loi du 3 janvier 1992 a doté les Agences de deux instruments de planification, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), élaboré par le Comité de bassin, véritable « parlement de l'eau » et les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui témoignent, lorsqu'ils existent, de l'implication des acteurs locaux. Fruit d'une mobilisation exemplaire, la couverture du territoire de breton par des SAGE est totale.
La politique de l'eau de l'Union européenne, élément central de sa politique environnementale, imprime profondément sa marque sur les politiques des Etats européens en termes d'obligations de résultat assorties d'objectifs chiffrés et de calendriers précis. La directive du 23 octobre 2000, directive cadre de l'eau, DCE, transposée par lune loi du 21 avril 2004 fixe le cadre actuel de la politique européenne. Elle fait prévaloir la dimension de l'eau milieu écologique devant celle de l'eau ressource. Elle affiche pour 2015 un objectif de reconquête de la qualité des différentes masses d'eau. Il est admis que cet objectif ne sera pas atteint par la France à cette date et que, pour certaines eaux, l'échéance sera reportée à 2021 voire 2027. La DCE intègre dans son dispositif la directive de 1991, dite « directive nitrates » qui fait obligation aux Etats européens de désigner les « zones vulnérables » du point de vue de leur teneur en nitrates ou de son évolution, de leur appliquer des plans d'action et d'y faire respecter un code des bonnes pratiques agricoles. La totalité du territoire de la Bretagne est classée depuis 1994 « zone vulnérable » et l'approvisionnement en eau potable de bonne qualité y demeure un enjeu majeur. La directive dite « directive IPPC » de 1996 concernant les installations classées pour la protection de

l'environnement et la directive 2009/128/CE sur l'utilisation des pesticides complètent ce dispositif.

A l'origine d'un contentieux vraisemblablement coûteux , la transposition des directives affiche des retards, des insuffisances voire des incohérences, régulièrement pointées par la Commission européenne : ainsi, le 27 octobre dernier, la Commission a-t-elle adressé à la France un « avis motivé » pour non-respect de la législation européenne anti-nitrates.

LA POLITIQUE DE L'EAU EN BRETAGNE : UNE SUCCESSION DE PLANS

De 1994 à 2001, suite à un accord conclu entre l'Etat, l'Agence de l'eau et la profession agricole, se déploie le premier programme de maitrise des pollutions d'origine agricole (PMPOAI) qui consiste dans le versement d'aides aux éleveurs pour une adaptation de leurs installations à la réglementation . Entre 1996 et 1998, les premiers plans départementaux d'action en référence à la « Directive nitrates » sont lancés.

Ne disposant d'aucun pouvoir dans le domaine de l'eau, la Région qui a, par deux fois en vain, demandé le transfert à la Région de la politique de l'eau s'est néanmoins progressivement engagé dans un combat résolu pour la qualité de l'eau sur une base partenariale.

Entre 1994 et 2006, au sein d'un partenariat associant l'Etat, l'Agence de l'eau, le Conseil Régional et les Conseils généraux avec la participation des chambres d'agriculture, sur fond de forte pression du monde associatif, se déroule le programme de lutte contre les pollutions diffuses, « Bretagne-Eau Pure » (BEP). Sa particularité n'est pas l'apport de mesures nouvelles peu nombreuses mais l'application à l'échelle des bassins versants de mesures nationales (PMPOA, programme de résorption des excédents de nitrates, mesures agro-environnementales).

Le Programme Pro-Littoral 2002-2008 a pour enjeu la lutte contre les algues vertes dans un contexte de forte mobilisation de la population et d'élus soucieux de la dégradation de l'image de la Bretagne.

Le « Grand Projet 5 » (GP5) volet dédié à la politique de l'eau du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 reprend la programmation et les objectifs de la DCE, conservant des plans précédents la logique d'action menée par bassin, au plus près des acteurs locaux.

La Région fait adopter en 2010 le volet régional du plan national « Ecophyto18 » (réduction de l'utilisation des pesticides de 50% sur 5 ans) dont un axe majeur met l'accent sur la nécessité d'un changement des pratiques agricoles en matière de pesticides.

Début 2011, l'Etat lance le plan de lutte contre les marées vertes.
Malgré la multiplicité des plans, la situation ne s'améliore que lentement. On incrimine l'enchevêtrement des compétences, une réglementation surabondante et peu contrôlée.

Les communes sont également engagées en faveur de la gestion et de la qualité de l'eau pour ce qui relève de leur propre compétence. Ce sont ainsi 67 communes — soit 5% des communes bretonnes — qui ont reçu le prix «Zéro phyto» décerné par la Région Bretagne depuis 2009. Celui-ci récompense les communes qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics. Autres exemples d'actions recensées au sein du réseau BRUDED: participation à l'action Breizh bocage de préservation/reconquête des talus, noues d'infiltration, revêtements perméables, introduction du bio en restauration collective, utilisation de produits d'entretien bio, assainissement par phyto-épuration, toilettes sèches...

La Plourasette ®, aujourd'hui brevetée, a été conçue par les agents de Plouër-sur-Rance pour un traitement mécanique des espaces verts en remplacement des produits phytosanitaires. – © Mairie de Plouër-sur-Rance

Les plans algues vertes ou «projets de territoire» sont en cours d'application pour deux baies: celle de la baie de Lannion (Lieue de Grève) et celle de la baie de Saint Brieuc. Ils doivent être élaborés pour la fin de 2011 dans les autres baies (baie de la Fresnaye, anses de Locquirec, de l'Horn-Guillec, de Guisseny, baies de Douarnenez, de Concarneau). Elaborés en concertation avec toutes les parties prenantes (peu ou prou les membres de la CLE), ils visent une première étape 2015 de réduction de l'azote arrivant en mer de 30% de l'effort nécessaire pour éliminer la présence d'algues vertes (soit 10 mg/l maximum d'azote) par des plans d'action.

Ils comportent tous un plan de reconquête des zones humides, un plan de résorption des assainissements polluants, un plan de transformation des pratiques agricoles permettant une diminution des fuites d'azote: augmentation de la SAU en systèmes herbagers et en bio qui requiert souvent une action sur le foncier, modification des plans de fumure, de rotation des cultures... Ils comportent le cas échéant un plan de traitement des lisiers par méthanisation. Dans un premier temps les évolutions sont volontaires, elles peuvent être rendues obligatoires ultérieurement.

Les projets de territoire sont financés conjointement par l'Etat et l'agence de l'eau, la Région, les départements et les communes.

LES HANDICAPS DU SYSTEME AGRO-ALIMENTAIRE BRETON ET LES VOIES DE SORTIE

La production agricole de masse adossée à des industries agro-alimentaires puissantes et adaptée à la grande distribution, recherchée lors de la construction du complexe agro-alimentaire breton se révèle, quarante ans après, non performante .

Le bilan environnemental est lourd. 150 000km de talus ont été détruits entre 1970 et 2010 ; une action initiée par la Région « Breizh bocage » vise à endiguer leur disparition voire à les rétablir. Les « fuites de nitrates » (excès de nitrates répandus dans les sols) sont intrinsèques aux élevages hors sol, les exploitations manquant de surface pour épandre les déjections des animaux (nitrate organique). La généralisation de la culture du maïs-fourrage demande un apport d'engrais important (nitrate minéral). La surface agricole bretonne est dégradée, très majoritairement en « excédent structurel » de nitrates et autres polluants agricoles (phosphore, pesticides, ...).

L'imprégnation des sols va retarder les résultats des efforts réalisés. La spécialisation de la Bretagne, qui nourrit la France et au delà l'Europe, induit de longs trajets en camions avec les émissions de CO_2 correspondantes. Indice de l'importance du fret camions, le lobby breton vient d'obtenir une réduction de 40% de la taxe camion prévue par le Grenelle de l'environnement. Toutefois la coopérative des producteurs de légumes du Léon a annoncé un investissement dans le

ferroutage.

Le bilan économique et social n'est pas non plus satisfaisant. Initialement la PAC poussait à la multiplication des élevages hors sol en leur assurant un revenu confortable : aides proportionnelles à la quantité produite avec un prix garanti au dessus de celui du marché mondial, aliments des animaux achetés au prix bas du marché mondial, prix des intrants (gazole, engrais, …) subventionné. Les autorisations d'implantation ou d'extension d'élevages hors sols, les régularisations d'installations illégales ont été quasi-systématiquement accordées par les préfets. Mais la PAC ne garantit plus le prix des viandes et les accords commerciaux de l'Union européenne font pression sur les prix . Le revenu moyen net des agriculteurs bretons a chuté de moitié entre 1990 et 2007 avec une prolétarisation des petits agriculteurs devenus sous-traitants de l'industrie agro-alimentaire. Les installations de nouveaux agriculteurs ont diminué de moitié dans la dernière décennie du 20ie siècle. Elles se font de moins en moins dans un cadre familial, certains agriculteurs préférant s'assurer une retraite par la vente de terres au risque de contribuer au mitage du foncier agricole par les lotissements. Depuis 2007 le revenu des éleveurs hors sol dépendant des importations de soja d'Amérique latine est pris en tenaille entre une stagnation des prix de vente et une hausse de 50% du prix des aliments. Les engrais minéraux sensibles au prix de l'énergie vont renchérir.

Dos au mur, fragilisés par la concurrence internationale et la baisse passée et attendue de la protection de l'Europe, le réflexe de certains agriculteurs est de se poser en victimes et de nier les problèmes environnementaux en réclamant toujours plus de compensations financières ou facilités règlementaires au risque de retarder la transformation nécessaire.

Il s'agit en effet d'engager une mutation des pratiques agricoles pour gagner en autonomie par une économie d'intrants et par l'application des principes de l'agro-écologie , par une valorisation des productions grâce aux signes de qualité et aux relations directes avec les consommateurs et la structuration de filières pour ces productions de qualité. Pour la production laitière le système fourrager économe en intrants (méthode déjà vulgarisée par le CEDAPA d'André Pochon) permet de diminuer les achats d'aliments et, avec des prairies associant graminées et légumineuses, de diminuer les achats d'engrais. Cette méthode diffusée par les CIVAM donne accès aux aides du cahier des charges européen MAE et augmente sensiblement (Il peut être multiplié par 3) le revenu des agriculteurs. L'équivalent pour les élevages de porcs est la méthode du porc sur paille, diffusée par le réseau Cohérence. Elle diminue sensiblement les fuites de nitrates, améliore grandement le confort des animaux et permet d'économiser les engrais minéraux. Ces deux méthodes mènent à la certification en agriculture biologique. Ces productions respectueuses de l'environnement impliquent de revenir vers le lien au sol des élevages en menant une politique foncière de réorganisation et de préservation des terres agricoles.

Déjà une part significative de nouveaux agriculteurs s'engage dans cette direction : en 2010 20% des installations ont eu lieu en agriculture biologique. Mais cette transition, à moins d'être massivement aidée, sera forcément lente car les agriculteurs témoignent de leurs difficultés à changer de système de production en cours de carrière, compte tenu de la lourdeur des investissements.

Le rapport « Pour une nouvelle alliance agricole » du Conseil régional avance 52 propositions pour la transformation de l'agriculture et la constitution de filières pour les produits de qualité. Mais les moyens de la Région sont limités car jusqu'ici c'est l'Etat qui décide de la règlementation agricole et du mode de calcul des aides européennes.

L'Etat est paradoxal. D'un coté il exige une baisse drastique des fuites de nitrate dans les bassins versants des baies à algues vertes mais, de l'autre, plutôt qu'une transformation en profondeur des

méthodes agronomiques, il semble privilégier une fuite en avant dans les méthodes industrielles : accroissement de la taille des exploitations et priorité aux solutions technologiques (méthanisation des lisiers, création d'une filière industrielle pour les algues vertes). Et on ne peut qu'être surpris des reculades de la réglementation de protection de l'environnement mises en œuvre récemment : passage de 10m à 5m de la taille des bandes enherbées le long des cours d'eau (2008), passage de 450 à 2000 places de porcs (équivalent à une production annuelle de 8000 porcs) du seuil pour les autorisations administratives de restructurations d'élevages hors sol (2010), et accroissement de 20% des surfaces autorisées pour l'épandage (2011).
Le combat pour la qualité de l'eau en Bretagne rebondit sur la mutation nécessaire du complexe agro-alimentaire. La cohérence d'une filière alimentaire construite au cours de plusieurs décades est difficile à ébranler et pourtant chacun est conscient qu'il faut changer, y compris le consommateur avide de circuits courts et de qualité. Il faut une volonté politique unanime et des moyens de financement massifs. La lenteur des progrès en Bretagne renvoie à l'incohérence des politiques commerciale, environnementale et agricole au niveau européen comme au niveau national et signe l'absence de détermination partagée à conduire les transformations nécessaires.

Auteurs :
Françoise Gourio Mousel (4D), Catherine Lapierre (4D)

Groupe de travail :
BRUDED (Serge Moelo, Estelle Houbron), réseau Cohérence (Armina Knibbe), Eau et Rivières de Bretagne (Gilles Huet), MCE de Rennes (Anne Marie Girardeau), Région Bretagne (Thierry Burlot), 4D (Geneviève Guicheney, Paule Operiol).

Remerciements :
Patrick Anne (AMA Popote), Sylvie Detoc (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), Alain Le Sann (Collectif Pêche et Développement-Association CRISLA), Catherine Le Rohellec (CIVAM-Bretagne), Patrick Pouline (Parc marin d'Iroise), Jean-Yves Griot (réseau Cohérence), Guénaëlle Lanez (MCE de Rennes), Joël Le Jeune (communauté d'agglomération Lannion-Trégor), Wilfried Messiez Poche (syndicat mixte du pays de Saint-Brieuc), Chantal Gascuel (INRA)

Coordination
Archipel des régions :
Ana Hours 4D - ahours@association4d.org

Graphisme :
BL Communication

Avec l'appui de :
Caisse des Dépôts

Région Bretagne
mce
Eau & Rivières de Bretagne
Cohérence DÉVELOPPEMENT DURABLE
BRUDED

Notes

[1] Sources : *www.insee.fr/fr/regions/bretagne*, Agreste Bretagne Septembre 2011-3, Bretagne environnement (L'environnement en Bretagne Edition 2011)

[2] Source : PEKEA

[3] *http://www.bretagne.developpement-d…*